

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 04 Avril 2023 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. SEYNAT – ROULON.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**art.icle 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 6 du 7 février 2023 et n°7 du 7 mars 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MERIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 162160101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier mairie du 10/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

ST MARTIAL DE GIMEL – STADE MUNICIPAL – NNI 192200101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents fournis :

- Rapport de visite du 06/03/2023 (H. CLAVIERE),
- AOP DU 03/03/2023 (300 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LIGINIAC – STADE CROIX DU LAQUAIS – NNI 191130101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

Rapport du 29/09/2022, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 5 - NNI 245570105 (CFTIS du 30/03/2023)

Cette installation était classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/05/2023**.

La Commission prend connaissance des éléments complémentaires transmis suivants :

- TESTS IN-SITU du 01/02/2023 (LABOSPORT).

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 17/11/2027.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

RIBERAC - STADE JEAN-PIERRE ESCALLETES 2 - NNI 243520102

Cette installation est classée en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **01/10/2031**.

La Commission prend connaissance des éléments complémentaires transmis suivants :

- TESTS IN-SITU du 30/01/2023 (LABOSPORT) : Conformes.

Attention : Les fourreaux des buts de rugby ne sont pas recouverts et présentent un risque pour les utilisateurs. Il convient d'effectuer les opérations correctives nécessaires.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/10/2031** (Date de mise en service).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

TRELISSAC - STADE DES MAURILLOUX - NNI 245570201

Cette installation était classée en **Niveau A8 SYN** jusqu'au **15/11/2032**.

La Commission prend connaissance des éléments complémentaires transmis suivants :

- TESTS IN SITU du 31/01/2023 (LABOSPORT).

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

ST MEDARD D'EYRANS – COMPLEXE SPORTIF DE LA BUGONNE – NNI 334480101 (CFTIS du 30/03/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/12/2027**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 02/10/2027.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN Prov** jusqu'au **10/05/2023**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires fournis :

- Tests In-Situ du 06/01/2023 (Labo Des Sols).

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

PESSAC – STADE BELLEGRAVE 1 – NNI 333180201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/04/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 28/03/2023,

- AOP du 21/05/2013

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 1 – NNI 335190101 (CFTIS du 30/03/2023)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **27/01/2021**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable pour un **changement de revêtement (pelouse naturelle vers un gazon synthétique)** avec pour objectif le classement en **Niveau T3 SYN**.

La C.F.T.I.S. donne un avis réglementaire favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement - Ed. 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LIBOURNE – STADE ROBERT BOULIN – NNI 332430201 (CFTIS du 30/03/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/10/2030**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif **le classement de l'installation en Niveau T3 PN**.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser dans le respect des remarques ci-dessus, et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les arroseurs, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

HAGETMAU – STADE DE LA CITE VERTE 4 – NNI 401190104

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/03/2021**.

A la suite du changement de revêtement en synthétique,

Date de mise en service : 09/01/2023

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T5 SYN** et des documents transmis :

- Plan de Masse de l'installation,
- Plan des Vestiaires,
- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 20/03/2023,
- Attestation de Capacité,
- Tests in-situ 13/02/2023 (LABOSPORT) : conformes.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **09/01/2033** (Date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ROQUEFORT – STADE ROGER DULUC 2 – NNI 402450102

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

PONTONX SUR L'ADOUR – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 402300103

Cette installation était classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN**.

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

LATRILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 401460101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/09/2026**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents fournis :

- Rapport de visite de P. VERGNAUD (29/03/2023).

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 3 – NNI 401920303

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **06/09/2032**.

La commission prend connaissance du rapport de visite de P. VERGNAUD du 30/03/2023, à la suite des constatations effectuées sur l'installation.

Elle constate les modifications suivantes sur l'installation :

- **Absence de bancs de touche joueurs (art. 3.9.5.2 *)**,
- **Absence de bancs de touche officiels (art. 3.9.5.3 *)**.

Elle rappelle que toute modification d'un des éléments de l'installation ayant permis son classement entraîne une demande de confirmation ou de changement de niveau de classement (art. 2.6 *).

Elle rappelle que toute constatation d'une non-conformité, d'un état défectueux ou d'un changement, non déclaré, des caractéristiques d'une aire de jeu et/ou des locaux et équipements annexes peut donner lieu :

- au refus de classement,
- à la suspension du classement,
- au déclassement de l'installation,
- au retrait du classement,
- à la radiation de l'installation de la base de données de la FFF (art. 2.8 *).

La commission déclassé cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/04/2032. *Elle précise qu'en cas de remise en place des bancs de touche joueurs, une nouvelle demande de changement de niveau de classement devra être faite par le propriétaire de l'installation.*

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

TONNEINS – STADE VALMY 1 GRAND – NNI 473100201

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/07/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 13/02/2023,
- Attestation de Capacité du 06/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

TONNEINS – STADE VALMY 2 GRAND – NNI 473100202

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/07/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 06/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

VILLEREAL – STADE LAPLAGNE – NNI 473240101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 17/01/2023,
- Attestation de Capacité du 15/02/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

CAHUZAC – STADE DE LA PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 470440201

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/02/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 17/02/2023,
- Attestation de Capacité du 30/01/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

CLAIRAC – STADE DU VACQUE – NNI 470650201

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 06/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

GONTAUD DE NOGARET – STADE DE L'HIPPODROME 2 – NNI 471100102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/02/2023 (P. LACOMBE),

- Attestation de Capacité du 13/03/2023 (299 personnes).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CLAIRAC – STADE VIVENS – NNI 470650101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

Courrier mairie du 10/03/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

PAU – STADE CAMI SALIE N°1 FOOTBALL – NNI 644450803

Cette installation **en Niveau A8** était retirée du classement en date du **01/02/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de J. SEYNAT du 15/03/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

FORS – STADE MUNICIPAL – NNI 791250101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

PAMPROUX – STADE FERNAND ECALLE – NNI 792010101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

PAMPLIE – STADE MUNICIPAL – NNI 792000101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **16/03/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

MAZIERES EN GATINE – STADE MUNICIPAL – NNI 791720101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate l'absence Clôture de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

AIFFRES – STADE JACQUES MICHELET – NNI 790030101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/01/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour **la réfection de la main courante** et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation,
- Devis,
- Plan Aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **la réfection de la main courante**.

FORS – STADE MUNICIPAL – NNI 791250101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2033**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour **le changement des filets Pare-Ballons** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie,
- Plan de Masse de l'installation,
- Descriptif.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **le changement des filets Pare-Ballons**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

CHERVEUX – STADE DES ECOLES – NNI 790860201

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 24/03/2023, pour **l'extension du bloc vestiaire** pour un **Niveau T6** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie,
- Plan de Masse de l'installation,
- Plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour **l'extension du bloc vestiaire**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY 2 – NNI 860410202

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. TEXIER du 02/03/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY 3 – NNI 860410203

Cette installation était classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **02/04/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. TEXIER du 02/03/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

POITIERS – COMPLEXE SPORTIF SAINT NICOLAS – NNI 861940101

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **31/03/2023**.

Date de mise en service : 31/03/2013

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. TEXIER du 23/03/2023,

- **Fournir les tests in situ de maintien qui doivent être fournis en date du 31/03/2023.**

Elle confirmera le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **31/03/2023**, **sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 30/06/2023.**

POITIERS – STADE PAUL REBEILLEAU 1 – NNI 861940401

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. TEXIER du 16/03/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

PLEUMARTIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861930101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 17/02/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

POITIERS – STADE DES DUNES – NNI 861941301

Cette installation est classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **30/05/2023**.

Courrier mairie du 20/03/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

AVAILLES LIMOUZINE – STADE DE LA RIBIERE 2 – NNI 860150102

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/11/2021**.

Courrier mairie du 21/03/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/02/2033**.

Rapport visite conformité travaux vestiaires, elle transmet au FAFA.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHAMPNETERY – STADE JEAN LOIREAU – NNI 870350101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **03/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/01/2023 (L. GENESTE)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),
- Supports publicitaires dangereux à enlever (art. 6.6 *),
- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/04/2033 (Date de la Commission) pourra être rétabli.

LIMOGES – STADE DE L'AURENCE 1 – NNI 870850301

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **24/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16/08/2022 (L. GENESTE)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *),
- Têtes d'arrosage non protégées dangereuses pour les acteurs du jeu.
- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)

La commission demande qu'elles soient recouvertes d'un revêtement synthétique (art. 3.10.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2033 (Date de la Commission) pourra être rétabli.

ST GEORGES DES LANDES – STADE CLAUDE LOUIS – NNI 871450101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **08/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15/03/2023 (L. GENESTE)

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**,

Elle demande la levée de la non-conformité avant le 30/06/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

ST AMAND DE MAGNAZEIX – STADE LE PEUR REGARD – NNI 871330101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **23/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 13/01/2023.

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**,

- **Système de sécurisation des filets aux pieds des montants à enlever, ils présentent un danger pour les joueurs (art. 9.1.1).**

Elle demande la levée de ces non-conformités avant le 30/06/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

ST SORNIN LEULAC – STADE MUNICIPAL – NNI 871800101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/12/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 13/01/2023.

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**,

Elle demande la levée de la non-conformité avant le 30/06/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

MOISSANES – STADE CHRISITOPHE TEXIER – NNI 870990101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **20/09/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 24/01/2023.

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**.

Elle demande la levée de la non-conformité avant le 30/06/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

PEYRAT DE BELLAC – STADE LES BRUYERES – NNI 871160101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents fournis :

- Rapport de visite du 11/02/2023 (L. GENESTE).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 1 – NNI 871540101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **03/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents fournis :

- Rapport de visite du 30/01/2023 (L. GENESTE).

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**.

Elle demande la remise en niveau des buts avant le 30/06/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2033** (Date de la Commission).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 04 AVRIL 2023 – PV N° 8

PAGE 20/35

LA PORCHERIE – STADE ARSENE D'ARSONVAL – NNI 871200101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **24/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents fournis :

- Rapport de visite du 14/01/2023 (L. GENESTE).

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

Elle demande la remise en niveau des buts avant le 30/06/2023.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

DROUX – STADE MICHEL AUBIN – NNI 870610101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents fournis :

- Rapport de visite du 25/01/2023 (L. GENESTE).

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

Elle demande la remise en niveau des buts avant le 30/06/2023.

La commission constate l'absence de bancs de touche joueurs obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2 *).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

ST PARDOUX – STADE MARCEL MOREAU – NNI 871730101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/06/2020**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 27/01/2023.

La commission constate l'absence de bancs de touche joueurs obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2 *).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **04/04/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

FLAVIGNAC – STADE SAINT FORTUNAT – NNI 870660101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

Courrier mairie du 30/03/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

RUELLE SUR TOUVRE – STADE DE VAUGELINES – NNI 162910301

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **09/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MONTGUYON – STADE DE LA VIEILLE TOUR 1 – NNI 172410101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **29/03/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 13/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Fiches techniques
- Plans
- Etude d'éclairage en date du 03/03/2023 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 102 X 63m
 - Implantation symétrique : 7,50m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
 - Hauteur moyenne de feu : 22,00 m
 - 3 projecteurs par mât : 2 BVP528 OUT WB (1505W) et 1 BVP518 OUT WB (1000W)
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 41,3
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81
- Plan de situation de l'installation

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101 (*CFTIS du 30/03/2023*)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **06/12/2023**.

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4**.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LORMONT – GYMNASSE BRASSENS CAMUS – NNI 332499901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 597 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **28/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

LORMONT – GYMNASSE DES IRIS – NNI 332499902

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 465 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **28/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

CARIGNAN DE BORDEAUX – STADE DE REGEON – NNI 330990201

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **29/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SADIRAC – STADE DE CREON 2 – NNI 333630202

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **20/09/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 24/03/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche et 18,00 et 23,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 3 projecteurs par mât : 2 BVP518 OUT T35A35-NB (100W) et 1 BVP528 OUT T35A35-WB (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 44,9
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,76
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,55

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PODENSAC – STADE PORTE PERE – NNI 333270201

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/02/2022 pour un **Niveau E4 LED** et des documents transmis :

- Nouveau plan de Masse en date 08/02/2023

- Etude d'éclairage en date du 01/04/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 21,50 m
- 7 projecteurs par mât : 4x BVP528 A35-NB et 3x BVP528 A35-WB (type Optivision LED)
- la température de la couleur : 5700 K
- Implantation : 8m ligne de touche et 17,50m ligne de but.
- Résultats pour un Niveau E4 LED :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 444 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81
- Glare Rating Max : 44,6

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

HAGETMAU – STADE DE LA CITE VERTE 4 – NNI 401190104

Cette installation était classée en **Niveau E7** jusqu'au **24/11/2018**.

A la suite de l'avis préalable favorable du 11/04/2022 pour un **Niveau E6 LED** ;

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E5 LED** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 228 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **30/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST YAGUEN – STADE CHRISTIAN LASSALLE – NNI 402850101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **23/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 122 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **27/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

PONTONX SUR L'ADOUR – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 402300102

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **31/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **28/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PAMPLIE – STADE MUNICIPAL – NNI 792000101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **09/02/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 1 – NNI 790490101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **13/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 274 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **23/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SECONDIGNY – STADE CLAUDE GUINARD – NNI 793110101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **26/01/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 25/01/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Fiches techniques

- Plans

- Etude d'éclairage en date du 05/01/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 3 mâts latéraux terrain 105 X 64m

- Implantation symétrique : 13,00m Ligne de Touche et 15,00 et 52,00 m Ligne de But.

- Hauteur moyenne de feu : 15,00 m

- 3 projecteurs par mât : 2 BVP528 OUT WB (1505W) et 1 BVP518 OUT WB (1000W)

- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Glare Rating : 50

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 155 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 04 AVRIL 2023 – PV N° 8

PAGE 32/35

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,40

- Plan de situation de l'installation

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST ROMANS LES MELLE – STADE CHARLES MOREAU – NNI 792950101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 16/03/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 4 mâts latéraux terrain 100 X 60m

- Implantation symétrique : **2,00m (min requis 2,50m) Ligne de Touche** et 0,00 et 33,50m Ligne de But.

- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m

- 1 projecteurs par mât : BVP528 OUT T35A35-WB (1500W)

- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Glare Rating : 42,5

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,75

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,59

Elle constate que l'implantation des mâts ne permet pas de respecter la zone de sécurité (Article 3.3.1 *)

La commission émet UN AVIS PREALABLE DEFAVORABLE à la mise en place d'un système d'éclairage LED pour l'obtention d'un Niveau E6 LED.

Elle demande au propriétaire d'effectuer les ajustements techniques nécessaires à la conformité de l'étude d'éclairage par rapport au règlement fédéral de l'éclairage 2021. Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu, de manière à obtenir la distance minimum de 2,50 m entre les lignes de touche et la base des mâts d'éclairage.

PERIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792040101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **14/06/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 28/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Fiches techniques

- Plans

- Etude d'éclairage en date du 07/03/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 3 mâts latéraux terrain 105 X 65m

- Hauteur moyenne de feu : 15,50 m

- 2 projecteurs par mât : LASER + 30 A/M (1592W)

- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 158 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

- Plan de situation de l'installation

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

POITIERS – STADE PAUL REBILLEAU 1 – NNI 861940401 (CFTIS du 30/03/2023)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/04/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 30/03/2024.

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER 1 – NNI 861650101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 335 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77
- Points bis : Conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LIGUGE – STADE MAURICE GIRAULT 1 – NNI 861330101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/03/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BOISSEUIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 870190102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 151 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,25
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **20/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **04/04/2023** transmis à la CFTIS, validé le **20/04/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 02 mai 2023